



OBLIGATION DU VENDEUR ET GARANTIE SUITE A UN ACHAT DE MACHINE D'OCCASION

Par **Acheteuse-HA**, le **23/03/2022** à **10:53**

Bonjour,

Dans le cadre de mon activité, j'ai du acheter un engin d'occasion tombé en panne au bout de deux mois.

La casse étant à notre charge, le fournisseur à pris soin de nous louer un en remplacement le temps de réparation.

Le problème c'est que nous sommes passés de 6 mois de location à 3-4 semaines (délai annoncé par le fournisseur pour la réparation)

Les factures ont été editées exceptés celles des deux derniers mois.

Dois-je payer la location des mois supplémentaires alors que les délais de réparation n'ont pas été tenus par le fournisseur ?

Vous remerciant,